



Pour un pacte mondial des migrations, pour le développement solidaire, la justice sociale, le respect des droits humains et la dignité des personnes

Les Nations Unies ont décidé, dans leur session ordinaire de septembre 2016, d'engager un processus de concertation et de négociation afin d'aboutir en septembre 2018, à un pacte mondial sur les migrations dites « sûres, régulières et ordonnées ».

Si le mouvement de défense des migrants à travers le monde a salué le contenu de la déclaration de New York, et la volonté de l'ONU à mettre en place une gouvernance mondiale des migrations, très rapidement, il a manifesté sa grande déception quant au fait que ce pacte ne soit pas contraignant et son regret vis à vis du refus des Etats à regrouper dans le même pacte les deux catégories des personnes en mobilité, à savoir les réfugiés et les migrants.

Ce pacte est aujourd'hui en période de concertation, animé par l'OIM, Organisation Internationale des Migrations. Il entrera dans sa phase de négociation après la présentation du rapport qui aura lieu à Guadalajara au Mexique en décembre 2017, rapport coordonné par les gouvernements mexicain et suisse.

Les concertations qui se sont déjà déroulées laissent de plus en plus prévoir, un pacte qui ne soit pas pleinement dans l'intérêt des migrants, ni des pays d'origine des migrants. Ainsi, nous craignons, qu'il remette en cause les quelques acquis tels que la convention internationale pour les droits des migrants et de leur famille, la convention de Genève sur les réfugiés, les conventions de l'OIT (Organisation Internationale du Travail), la convention pour la protection des enfants et la charte mondiale des droits humains. Un pacte qui ne mentionnerait pas dans son préambule l'engagement de tous les Etats à respecter ces conventions internationales confirmerait, systématiquement, la distinction entre les nationaux et les migrants et participerait au renforcement de la mise en place de politiques locales spécifiques aux étrangers.

La concertation de la société civile, limitée à quelques thématiques, nous pousse à la vigilance par rapport à l'instrumentalisation qui peut être faite des associations. En faisant croire de céder quelques supposés nouveaux acquis (criminalisation des migrants, protection des enfants, égalité Femmes-Hommes, droit de vivre en famille, etc.), il est recherché de faire admettre à tous, au nom d'un pragmatisme supposé, la nécessité de déportation, de l'externalisation des frontières, du bienfait de la migration circulaire, et la non responsabilité des politiques des visas dans les trafics. De même, en limitant la lutte contre le racisme et les discriminations à des simples campagnes de sensibilisation des populations, le pacte cherchera à dédouaner les états de leur responsabilité à mettre en place des lois qui criminalisent ces actes et qui luttent efficacement contre les discriminations.

Le comité de la dynamique du PGA 2018, participe activement, dans un esprit positif et constructif aux différentes concertations et manifestations. Ceci, afin que nos inquiétudes interpellent les Etats sur les failles que le pacte pourrait être amené à créer, tout en restant fidèle à la défense des intérêts des migrants.

Vu que le Maroc compte 10% de sa population en diaspora

Vu que le Maroc accueille de plus en plus de migrants (d'installation ou de transit)

Vu que le Maroc préside la commission de l'OUA (Organisation de l'Unité Africaine) sur les migrations africaines

Vu que le Maroc co-préside les GFMD de 2017 et de 2018 avec l'Allemagne

En prenant en compte les différents paramètres et difficultés que connaissent la majorité des pays du Sud tout en étant conscient des divergences entre l'action d'un pays et le rôle des associations, nous espérons que lors des concertations nationales, le gouvernement marocain puisse faire partie des pays qui seront du côté des défenseurs des droits des migrants et accorder une grande place à leur parole.